



Sites classés et sites inscrits de l'archipel de la Guadeloupe

au titre de la loi du 2 mai 1930 "ayant
pour objet de réorganiser la protection
des monuments naturels et des sites"

Sites classés : 2 424 Ha
superficie terrestre : 1 526 Ha, soit 0,94% du territoire
superficie maritime : 898 Ha

Sites inscrits*
superficie terrestre : 1 617 Ha, soit 0,99% du territoire

✿ DESHAIES
Site classé de Grande Anse
et Gros Morne
Arrêté du 25 avril 1980
(220 Ha)

Site inscrit du bassin
versant de Grande Anse
Arrêté du 14 octobre 1986
(737 Ha)

✿ BOUILLANTE /
VIEUX-HABITANTS
Site classé de l'Anse à la Barque
Arrêté du 5 mai 1980
(135 Ha)

Site inscrit de l'Anse à la Barque
Arrêté du 10 décembre 1986
(218 Ha)

Légende

-  Site classé
-  Site inscrit
-  Limite communale

* Hors site inscrit du Fort Marigot (Saint Martin)

